

# GROUPÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## COMPTE-RENDU

### RÉUNION DU VENDREDI 24 MARS 2023

**Présents :** Nicolas DORKELD, , Laëtitia LE GUIL, , Thierry MAGNIN

**Absents excusés :** Caroline BOUCAUX, Thierry PIVAN, Pasquale CAPPABIANCA, Pierre BLONDEL

**Invité :** Monsieur MENANT, Responsable Technique des Pays Chartrains

Nous avons reçu Monsieur MENANT, Responsable Technique des Pays Chartrains (Conseil Départemental) en Mairie à 9h30, pour lui présenter sur photos les différents points évoqués lors de notre réunion du mardi 21 mars 2023.

Après de brefs échanges, nous sommes allés sur place afin que Monsieur MENANT puisse nous conseiller au mieux pour nous aider à trouver des solutions adaptées sur les endroits jugés dangereux par le groupe de travail suite aux remontées des Néronnais(es).

#### **=> ROND POINT DE LA SALLE DES FÊTES :**

- Prolonger le marquage au sol (lignes blanches) et surhausser le marquage déjà existant pour empêcher certains conducteurs d'emprunter le rond-point par la gauche.

- Ajouter un passage piéton au niveau de la salle des fêtes (à hauteur du 32 rue de Feucherolles)

- Voir avec la société de transport pour déplacer l'arrêt de dépôt des enfants, qui n'est pas du tout sécurisé, en sortie de virage (en face de l'arrêt de bus).



#### **=> SORTIE DE VILLAGE, en haut de la RUE DE BOUGLAINVAL (hors agglomération) :**

Le panneau STOP ne sera pas changer de place.



**=> ANGLE RUE DE FEUCHEROLLES/RUE DES MARAIS :**

Mettre un panneau STOP n'est pas conseillé au vu de la fréquentation des deux rues. Éventuellement faire un rappel de la priorité à droite avec un panneau signalétique.

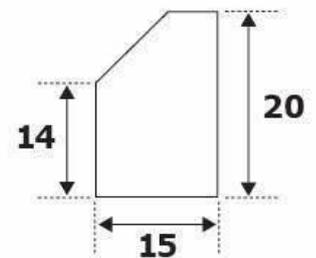


**=> RUE D'ORMOY :**

- Changer la position du panneau « 30km/h » non réglementaire sur le panneau d'entrée dans le village (celui-ci indiquant une zone à 30km/h et non une vitesse limitée à 30km/h dans tout le village). L'installer seul à l'intersection avec le premier chemin pour signaler la zone à 30km/h.

- Rétrécir la voie de circulation avec des bordures type A2 (qui n'empêcherait pas le passage des engins agricoles)

- Installer des panneaux pour rappeler le sens de priorité de passage



**=> PLACE À L'ANGLE GRANDE RUE/RUE DU PONT DE FER :**

- Ajouter du marquage au sol : lignes blanches et « goutte d'eau » surélevée (pavés en pierre ou en résine)

- Ajouter un passage piéton sur la Grande Rue pour sécuriser les piétons.



**=> ANGLE RUE DU PONT DE FER/RUE DE NOGENT :**

Prolonger le marquage au sol sur la rue de Nogent à l'arrivée de ce carrefour (devant les n°1 et 2)



**=> LE PONT DE FER :**

Instaurer une priorité de passage sur le pont qui ne laisse pas la place au croisement de deux véhicules.



**=> ANGLE RUE DU PONT DE FER/RUE DE PIERRES/RUE DE VILLIERS :**

- Ajouter un panneau STOP, pour couper la vitesse et avoir une meilleure visibilité pour emprunter la rue de Villiers. Puis sécuriser la priorité à droite, pour les véhicules venant de la rue de Villiers, pour emprunter la rue de Pierres.

- Ajouter du marquage au sol pour bien démarquer les voies de circulation qui ne sont pas toujours respectées (virage coupé).



**=> RUE DE VILLIERS :**

Installer des panneaux signalétiques pour rappeler le sens de priorité de passage sur le dos d'âne.



**=> DEVANT LE SHETLAND (hors agglomération):**

Suite à sa demande, Laëtitia LE GUIL a été invitée à envoyer un courrier ou un mail à Madame la Responsable des Pays Chartrains auprès du Conseil Départemental, pour demander la possibilité de passer la vitesse de 70km/h à 50km/h devant le Shetland (en plein virage, visibilité masquée, fréquentation d'enfants et d'animaux). Bords de route très fréquentés également par les promeneurs.



\*\*\*\*\*

Le marquage au sol (peinture blanche) peut se faire par la commune et nous pouvons solliciter ELI (Eure et Loir Ingénierie) pour faire des devis. Il nous faudra aviser le Conseil Départemental pour les marquages rehaussés et pose de panneaux signalétiques.

Nous remercions Monsieur MENANT de sa venue et ses conseils. Notre réunion s'est terminée à 11h30.

Laëtitia LE GUIL